

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Band:** 1 (1883)  
**Heft:** [93]

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 22. Juni — Berne, le 22 Juin — Berna, li 22 Giugno

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel

Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce

Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 5. — Abonnements nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen.Abonnement annuel Fr. 5. — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berne.Prezzo delle associazioni Fr. 5. — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* à Berna.

## Handelsregister — Registre du Commerce — Registro di Commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Es sind folgende Eintragungen gemacht worden: — Les inscriptions suivantes ont été faites: — Le iscrizioni seguenti furono fatte:

## Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1883. 30. April. Inhaber der Firma **J. Schlumpf & Hofmann** in Hombrechlikon ist und war schon vor 1883 Jakob Schlumpf von und in Hombrechlikon. Natur des Geschäftes: Weinhandlung. — Die Firma erteilt *Prokura* an Johannes Hofmann von Hombrechlikon.

30. April. Hans Lüthi von und in Richtersweil und August Lüthi von Richtersweil, wohnhaft in Zürich, haben unter der Firma **Geb Brüder Lüthi** (Gebr. Lüthi; Frères Lüthi) in Zürich eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 21. März 1879 ihren Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Holzhandlung. Geschäftslokal: Bäregasse 3.

30. April. Inhaber der Firma **Joh. Schärer** in Richtersweil ist und war schon vor 1883 Jakob Schärer von und in Richtersweil. Natur des Geschäftes: Kolonialwaaren- und Käsehandlung. Geschäftslokal: Am Dorfbach.

30. April. Inhaber der Firma **Jacob Walder** in Irgenhausen-Pfäffikon ist Jakob Walder von und in Pfäffikon. Natur des Geschäftes: Viktualienhandlung.

30. April. Inhaber der Firma **Karl Pilgrim** in Hottingen ist Karl Pilgrim von Frankfurt a./M., wohnhaft in Hottingen. Natur des Geschäftes: Seifen- und Kolonialwaarenhandlung. Geschäftslokal: Asylstraße 45.

30. April. Inhaber der Firma **H. Bosshard, Zimmermeister** in Hottingen ist Heinrich Bosshard von Turbenthal, wohnhaft in Hottingen. Natur des Geschäftes: Schmitzwaarenhandlung und Säge.

30. April. Die Firma **E. Girard & Co** in Zürich erteilt *Prokura* an Joh. Albert Aschmann von Thalweil.

30. April. Die Firma **Fr. J. Friedländer** in Zürich erteilt *Prokura* an Julius Friedländer von Schmolmsin-Preußen.

30. April. Inhaber der Firma **J. G. Arnold** in Zürich ist Joh. Gottlieb Arnold von Langwiesen, wohnhaft in Zürich. Natur des Geschäftes: Rechtsagentur und Inkasso. Geschäftslokal: Pelikanstraße 1.

30. April. Unter der Firma **Bank in Winterthur** (Banque de Winterthur) besteht seit 1862, mit dem Sitz in Winterthur, eine Aktiengesellschaft zum Zwecke der Hebung von Handel und Industrie gemäß den Bestimmungen des Statuts, insbesondere des § 12. Die gegenwärtig geltenden Gesellschaftsstatuten, datirt 2. April 1868, mit den Abänderungen vom 7. Mai 1872 und 20. März 1873, haben am 27. Juni 1868, 27. August 1872 und 24. März 1873 die Genehmigung des Regierungsrathes erhalten. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer geschlossen. — Das voll einbezahlte Gesellschaftskapital besteht aus *fünfzehn Millionen Franken*, eingetheilt in dreißigtausend Aktien von je fünfhundert Franken. Die Aktien lauten auf den Inhaber. — Die Bekanntmachungen erfolgen mit rechtsverbindlicher Wirkung für die Aktionäre durch zweimalige Publikation im Landboten, in der Neuen Zürcher Zeitung, im Bund und in der Schweizerischen Handelszeitung. — Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen und vor Gericht üben aus: Der Verwaltungsrath, der von diesem gewählte Direktor, sowie die Prokuristen, welche Namens der Gesellschaft die verbindliche Unterschrift, theils durch einzelne, theils durch kollektive Zeichnung führen. — Präsident des Verwaltungsrathes ist Salomon Volkart, Vizepräsident Joh. Ulrich Zellweger-Waefler, beide wohnhaft in Winterthur. Direktor der Gesellschaft ist Konrad Keller in Winterthur; Prokuristen sind: Friedrich Barich, Albert Gruner, beide wohnhaft in Winterthur, und Ferdinand Grob in Zürich; Kollektiv-Prokuristen: Robert Rudolf, Joh. Konrad Ammann, Emil Ferber, Adolf Spalinger und Edwin Hartmann, sämtlich wohnhaft in Winterthur; die beiden letztern unterzeichnen nur für Bescheinigungen der Kasse, je einer zusammen mit dem Direktor oder einem Prokuristen oder einem Kollektiv-Prokuristen. — Geschäftslokal: Museumstraße 450.

30. April. Die Eidgenössische Bank in Bern, eingetragen im Handelsregister ihrer Hauptniederlassung am 26. März 1883 und publizirt im Schweizerischen Handelsamtsblatt vom 16. April 1883, hat schon vor 1883 in Zürich eine *Filiale* errichtet unter der Firma **Eidgenössische Bank, Comptoir Zürich**. Dieses Comptoir betreibt die nämlichen Geschäfte wie

die Hauptanstalt und es gelten für diese Zweigniederlassung auch die nämlichen Statuten wie für die Hauptbank. — Zur Vertretung dieses Comptoirs sind beauftragt: Karl Knauer in Zürich, als Direktor des Comptoirs, Otto Graf in Bern als Kontrolleur-Inspektor mit Einzel-Prokura, ferner Jakob Wüst, Hermann Amberger und Alfred Müller, sämtlich in Zürich, von welchen je zwei zusammen die Kollektiv-Prokura führen. Gemäß § 32 der Statuten ist auch der Generaldirektor der Anstalt, Alexander Largin in Bern, berechtigt, die Unterschrift für das Comptoir in verbindlicher Weise zu führen.

30. April. Unter der Firma **Gasbeleuchtungsgesellschaft für Wädensweil** gründete sich im Jahre 1873 eine Aktiengesellschaft, welche den Zweck hat, die Gemeinde Wädensweil mit Gas zur Beleuchtung und technischen Zwecken zu versehen. — Die Gesellschaftsstatuten sind am 29. Juli 1873 festgestellt und laut Beschluß des Regierungsrathes vom 6. August 1873 genehmigt worden. — Die Gesellschaft wurde auf unbestimmte Zeit geschlossen. — Das Gesellschaftskapital besteht aus *Sechzigtausend Franken*, eingetheilt in dreihundert Aktien von je zweihundert Franken. — Die Aktien lauten auf den Inhaber. — Die Bekanntmachungen erfolgen mit rechtsverbindlicher Wirkung im Allgemeinen Anzeiger vom Zürichsee. — Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen ist von der Generalversammlung einem Verwaltungsrathe übertragen, dessen Präsident Namens der Gesellschaft die rechtsverbindliche Unterschrift führt; die Besorgung des lokalen Verwaltungsdienstes ist vom Verwaltungsrath einem Verwalter überbunden. — Präsident des Verwaltungsrathes ist: Friedrich Burghard von Engelsbrand-Württemberg; Verwalter: Gottlieb Näf, beide wohnhaft in Wädensweil. Die Kontrolstelle wird alljährlich durch Wahl von zwei Rechnungsrevisoren durch die Generalversammlung besetzt.

1. Mai. Die Firma **Brun & Hauser** in Zürich erteilt *Kollektiv-Prokura* an Vincenz Kopetschni von Kremsier-Mähren und Adolf Wieland von Ulm-Württemberg.

1. Mai. Unter der Firma **Konsumverein Horgen** besteht seit 1852 mit dem Sitz in Horgen eine Genossenschaft zum Zwecke der Beschaffung der Lebensbedürfnisse in guter Qualität und zu möglichst billigen Preisen. — Die revidirten Statuten sind am 12. Februar 1875 festgestellt und laut Beschluß des Regierungsrathes vom 20. Februar 1875 genehmigt worden. — Mitglieder der Genossenschaft sind die rechtmäßigen Inhaber der ursprünglich auf die Zahl von 164 limitirten, nun aber in Folge Rückkaufes auf die Zahl von 157 herabgesunkenen Antheilscheine. Diese lauten auf den Namen und können in andere Hand übergehen durch Cession oder durch Todesfall. Ein und dieselbe Familie kann durch Kauf nur einen Antheilschein erwerben. Vorbehalten sind die Rechte derjenigen Familien, welche vor der Zeit der Feststellung der jetzt geltenden Statuten mehr als einen Antheilschein besaßen. — Die Mitglieder der Genossenschaft haften nur mit dem Genossenschaftsvermögen, welches zur Zeit *52,000 Franken* beträgt. — Ueber die Verwendung des Jahresgewinnes entscheidet jeweilen die Generalversammlung. — Die Organe der Genossenschaft sind die Generalversammlung und der von ihr gewählte Vorstand, welcher durch seinen Präsidenten oder den Quästor die Gesellschaft nach Außen vertritt. Diese beiden Funktionäre führen Namens der Gesellschaft kollektiv oder einzeln die rechtsverbindliche Unterschrift. — Präsident der Genossenschaft ist: Joh. Jakob Ochsner von Illnau, wohnhaft in Horgen; Quästor: Heinrich Frick von und in Horgen.

1. Mai. In Folge Beschlusses des Regierungsrathes wurde in der Generalversammlung vom 2. Juli 1879 beschlossen, die seit 50 Jahren bestehende Firma **Wieland Schmid & Co** in Thalweil, konstituirt zur Betreibung der Baumwollenspinnerei in Langnau am Albis, umzuändern in **Spinnerei Langnau** in Langnau und werden in der Folge alle Geschäfte der Gesellschaft unter dieser Firma betrieben werden. — Die Gesellschaftsstatuten sind am 21. Februar 1880 vom Regierungsrathe genehmigt worden. — Betreffend die Dauer der Gesellschaft ist nichts statuir. — Das Gesellschaftskapital besteht aus *Fünfhundertundviertausend Franken*, eingetheilt in vierundzwanzig Aktien von je einundzwanzigttausend Franken. — Die Aktien lauten auf den Namen. — Die Bekanntmachungen erfolgen durch direkte schriftliche Mittheilungen an die Aktionäre. Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen übt der von der Generalversammlung gewählte

Direktor aus, in seiner Abwesenheit ein von der Generalversammlung bestimmtes Mitglied der Aufsichtskommission; sie führen Namens der Gesellschaft die verbindliche Unterschrift. — Direktor der Spinnerei Langnau ist: Jacob Schmid; Mitglied der Aufsichtskommission, welches die Unterschrift führt: Joh. Jakob Schmid-Schäppi, beide in Gattikon-Thalweil.

1. Mai. Unter der Firma «**Prudentia**» **Actiengesellschaft für Rück- & Mitversicherungen** besteht seit 1875 mit dem Sitz in Zürich eine Aktiengesellschaft, welche den Zweck hat, Rück- und Mitversicherungsgeschäfte aller Art zu übernehmen. — Die Gesellschaftsstatuten sind am 7. April 1875 festgesetzt und laut Beschluß des Regierungsrathes vom 14. April 1875 genehmigt worden. — Die Gesellschaft ist auf fünfzig Jahre, vom 7. April 1875 an, geschlossen. — Das Gesellschaftskapital ist statutarisch auf *Sechshunderttausend Franken*, eingetheilt in zweitausend Aktien von je dreihundert Franken, vorgesehen; bis jetzt sind jedoch nur fünfhundert Aktien im Gesamtbetrage von Einhundertundfünfzigtausend Franken ausgegeben worden. — Die Aktien lauten auf den Inhaber. — Alle Veröffentlichungen des Verwaltungsrathes oder der Direktion geschehen in zwei durch den Verwaltungsrath zu bestimmenden schweizerischen Publikationsorganen. Übungsgemäß sind hierfür die Neue Zürcher Zeitung und die Schweizerische Handelszeitung bestimmt worden. — Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen übt ein vom Verwaltungsrath gewählter Direktor aus; derselbe zeichnet die Firma der Gesellschaft; für Verfügungen in Wechsel- und Kassasachen, sowie für Verträge ist überdies die Mitunterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrathes erforderlich. Außerdem sind vom Verwaltungsrathe zwei Prokuristen ernannt, welche in Abwesenheit oder Verhinderung des Direktors kollektiv unterzeichnen. — Direktor der Gesellschaft ist: Wilhelm Wasels von Duisburg, wohnhaft in Zürich; Prokuristen mit kollektiver Unterschrift sind: Jakob Keller von Zürich und Emil Steinhardt aus Ungarn. — Geschäftslokal: Bahnhofstraße 44.

1. Mai. Unter der Firma **Schweizerische Rückversicherungsgesellschaft** besteht seit 1. Januar 1864 mit dem Sitze in Zürich eine Aktiengesellschaft, welche den Zweck hat, Gesellschaften, Vereinen, Anstalten oder Privatassuradeurs des In- und Auslandes auf von denselben übernommenen Transport-, Feuer- und Lebensversicherungen Rückversicherung zu leisten. Durch Beschluß der Generalversammlung vom 4. Mai 1881 wurde auch die Unfall-Rückversicherung aufgenommen. — Die gegenwärtig geltenden Gesellschaftsstatuten sind in der Generalversammlung vom 29. April 1876 festgesetzt worden und erhielten am 10. Juni 1876 die Genehmigung des Regierungsrathes. — Die Gesellschaft ist auf fünfzig Jahre, vom 1. Januar 1864 an, geschlossen. — Das Gesellschaftskapital besteht aus *Sechs Millionen Franken*, eingetheilt in dreitausend Aktien von je zweitausend Franken, woran fünfzehn Prozent oder Neunhunderttausend Franken einbezahlt sind; für den Rest von 85 % hat jeder Aktionär eine auf ihn lautende Obligation ausgestellt. — Die Aktien lauten auf den Namen. — Alle Veröffentlichungen des Verwaltungsrathes und der Direktion geschehen in drei durch den Verwaltungsrath zu bestimmenden schweizerischen Publikationsorganen; Übungsgemäß sind hierfür die Neue Zürcher-Zeitung, die Schweizerische Handelszeitung und das St. Galler Tagblatt bestimmt worden. — Die Vertretung der Gesellschaft nach Außen übt ein vom Verwaltungsrath gewählter Direktor aus, derselbe zeichnet die Firma der Gesellschaft; für Verfügungen in Wechsel- und Kassasachen, sowie für Verträge ist überdies die Mitunterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrathes erforderlich. Außerdem sind vom Verwaltungsrathe zwei Prokuristen ernannt, welche in Abwesenheit oder Verhinderung des Direktors kollektiv unterzeichnen. — Direktor der Gesellschaft ist Wilhelm Wasels von Duisburg, wohnhaft in Zürich; Kollektiv-Prokuristen sind: Jakob Keller von Zürich und Emil Steinhardt aus Ungarn. Geschäftslokal: Bahnhofstraße 44.

### Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Belp (Bezirk Seftigen).

1883. 30. April. Inhaber der schon vor dem 1. Januar 1883 bestandenen Firma **S. Fankhauser** in Riggisberg ist Simon Fankhauser, Käser, von Trub, wohnhaft in Riggisberg. Natur des Geschäfts: Käse- und Butterfabrikation und Milchverkauf.

30. April. Inhaber der schon vor dem 1. Januar 1883 bestandenen Firma **Christian Pauli** in Toffen ist Christian Pauli, Käser, von Vechigen, in Toffen. Natur des Geschäfts: Käse- und Butterfabrikation und Milchverkauf.

30. April. Inhaber der schon vor dem 1. Januar 1883 bestandenen Firma **Friz Bühlmann**, Käser in Belp ist Friz Bühlmann, Käser, von Eggswyl, in Belp. Natur des Geschäfts: Käse- und Butterfabrikation nebst Milchverkauf.

30. April. Inhaber der schon seit dem Jahre 1883 bestandenen Firma **J. Hauser** im Gurnigel, Kirchgemeinde Thurnen, ist Herr Jakob Hauser von Rüthi bei Riggisberg, wohnhaft im genannten Gurnigel. Natur des Geschäfts: Bad-Etablissement. — Die Firma ertheilt *Prokura* an Herrn A. Hauser, Sohn, und Herrn J. Tschumi, beide im genannten Gurnigel wohnhaft.

1. Mai. Inhaber der schon vor dem 1. Januar 1883 bestandenen Firma **Chs. Masshardt** in Mühlethurnen ist Karl Masshardt, Negt., von und in Mühlethurnen. Natur des Geschäfts: Spezerei-, Glas-, Eisen- und Farbwarenhandlung.

1. Mai. Unter der Firma **Käsergesellschaft von Oberblaken** hat sich mit Sitz in Oberblaken, Gemeinde Niedermuhlern, an Stelle der seit dem Jahre 1872 bestandenen, nun aufgelösten Käsergesellschaft am 11. April 1883 auf unbestimmte Zeitdauer eine Genossenschaft gebildet. Der Zweck derselben besteht in der bestmöglichen Verwerthung der Milch durch Käse- und Butterbereitung, sei es durch den Betrieb des Geschäftes auf eigene Rechnung, oder durch den Verkauf der Milch an einen Dritten zu eben derselben Verwendung. — Mitglieder der Genossenschaft sind, sofern sie die gegenwärtigen Statuten unterzeichnet haben, vorerst die Mitglieder der bisherigen Gesellschaft; neue Aufnahmen erfolgen durch Geschäftsbeschlüsse, denen wenigstens  $\frac{2}{3}$  der sämtlichen Mitglieder zustimmen müssen. Der Austritt hat auf die gesetzlich vorgeschriebene Weise zu geschehen. — Die Organe der Genossenschaft sind: Die Haupt-

versammlung, der Vorstand und die Rechnungsrevisoren. — Nach Außen wird die Genossenschaft durch den Vorstand vertreten, bestehend aus einem Präsidenten, Kassier, zugleich Vizepräsident, einem Sekretär und zwei Beisitzern. Präsident und Sekretär führen für die Genossenschaft die verbindliche Unterschrift; als solche sind gewählt: Johann Brönnimann, im Razonberg bei Niedermuhlern, und Hieronimus Bräuchi in Oberblaken.

1. Mai. Inhaber der schon vor dem 1. Januar 1883 bestandenen Firma **Gottlieb Linder** in Obermuhlern ist Gottlieb Linder von Innerbirnmoos, Krämer, bei der Scheuer in Obermuhlern. Natur des Geschäfts: Tuch- und Spezereiwarenhandlung.

Bureau Biel.

1. Mai. Inhaber der Firma **N. Maire-Rummel** in Biel ist Herr Numa Maire allié Rummel von und in Biel. Natur des Geschäfts: Balancierfabrikant, grün Quartier Nr. 9 in Biel.

1. Mai. Zwischen den nachgenannten Personen besteht eine vor dem 1. Januar 1883 gegründete und in gleicher Weise geführte Kollektivgesellschaft unter der Firma **Bourgeois & Jaky** in Biel. Die Kollektivgesellschaft sind: 1) Frau Cécile Bourgeois geb. Jaky, von Combes, Kanton Neuenburg, wohnhaft in Biel, für sich und Namens ihrer sämtlichen Kinder, Namens: Herr Albert Bourgeois; Frau Caroline Girardin, geb. Bourgeois, Ehegattin des Herrn Louis Girardin, von Les Bois; Fräulein Marie Bourgeois und Herr Achille Bourgeois, alle in Biel, letztere zwei minderjährig und vertreten durch ihren natürlichen Vormund und Mutter Frau Bourgeois obgenannt; 2) Die Kinder des Herrn Emil Jaky selig, von und in Biel, nämlich: Fräulein Laura Jaky; Fräulein Rosa Jaky und Herr Paul Jaky, alle von und in Biel und 3) Herr Albert Bourgeois-Weber, von Combes, wohnhaft in Biel. Das Vertretungsrecht der Firma gegen Außen steht einzig den Herren Albert Bourgeois-Weber und Paul Jaky zu. Fräulein Laura Jaky zeichnet *per procura*. Die übrigen Gesellschafter sind von der Vertretung ausgeschlossen. Natur des Geschäfts: Mechanische Silber- und Metall-Schalenfabrik. Bureau: Champagne Biel.

1. Mai. Die unter Nr. 77 vom 29. Januar 1883 im Handelsregister von Bern eingetragene Firma **Adolf Graf** in Bern besitzt in Biel an der Untergasse ein *Zweiggeschäft* in Schuhwaren. Dasselbe begann vor dem 1. Januar 1883 und zwar unter der nämlichen Firma «Adolf Graf».

Bureau Burgdorf.

30. April. Inhaber der Firma **Carl Müller** in Burgdorf ist Carl Müller von Reichenbach bei Frutigen, in Burgdorf wohnhaft. Natur des Geschäfts: Möbel und Bettfedern und Tapezirer-Artikel.

Bureau Frutigen.

30. April. Inhaberin der Firma **Wittwe Käser-Jaggi** in Reichenbach ist Elisabeth Käser geb. Jaggi, Friedrichs des Notars sel. Wittve, von Leimiswyl, Negt. in Reichenbach.

30. April. Inhaber der Firma **Sl. Reber** in Aeschi ist Samuel Reber, Samuels sel., von Erlenbach, Negt. in Aeschi.

### Kanton Luzern — Canton de Lucerne — Cantone di Lucerna

1883. 30. April. Anton Wiki, Altgemeindegammann; Franz Thalman, Lehrer; Johann Lustenberger, Waisenvogt; Josef Lötscher, Kirchmeier; Franz Birrer, Bleicher; Johann Hofstetter, Gemeindegammann, alle von Entlebuch, wohnhaft in Entlebuch, und Friedrich Wechsler von Willisau, wohnhaft in Entlebuch haben unter der Firma **Gewerbegesellschaft in Entlebuch** eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 entstanden ist. Natur des Geschäftes: Sparkassa-, Kredit-, Wechsel- und Abtretungsgeschäft. Zur Vertretung der Gesellschaft sind allein befugt der Präsident der Gesellschaft, Anton Wiki, und der Geschäftsführer Friedrich Wechsler.

30. April. Inhaber der Firma **Jos. Schlapfer Sohn** in Luzern ist Josef Schlapfer, Sohn, Buchbinder, von Luzern und wohnhaft in Luzern. Natur des Geschäftes: Schreibmaterialienhandlung.

### Basel-Stadt — Bâle-ville — Basilea-Città

1883. 30. April. Emil Lichtenhahn und Adam Oser, beide von Basel und wohnhaft in Basel, haben unter der Firma **J. J. de G. Müller** in Basel eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 entstanden ist. Emil Lichtenhahn ist unbeschränkt haftender Gesellschafter, Adam Oser ist Kommanditär mit dem Betrage von Einhunderttausend Franken (Fr. 100,000). — Die Gesellschaft hat sich aufgelöst und tritt in Liquidation unter der Firma **J. J. de G. Müller in liquid**; diese wird besorgt durch den unbeschränkt haftenden Gesellschafter Emil Lichtenhahn, und den Kommanditär Adam Oser, welchem die Firma *Prokura* ertheilt. Natur des Geschäftes: Kolonialwaren und Sämereien. Geschäftslokal: Wallstraße 15.

30. April. Gustav Adolf Binswanger von Kreuzlingen (Thurgau) und Edgar Lebert von Bex (Waadt), beide wohnhaft in Basel, haben unter der Firma **Binswanger & C<sup>ie</sup> Nachf. v. J. J. de G. Müller** in Basel eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. Mai 1883 beginnt. Natur des Geschäftes: Kolonialwaren und Sämereien. Geschäftslokal: Wallstraße 15.

30. April. Inhaber der Firma **Gottlieb Baumann** in Basel ist Gottlieb Baumann von Basel, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Seidenfärberei. Geschäftslokal: Steinenvorstadt 63.

30. April. Inhaber der Firma **L. Hentz** in Basel ist Ludwig Hentz von Basel, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Mechanische Werkstätte und Metallgießerei. Geschäftslokal: Birnamsgasse 26.

30. April. Inhaber der Firma **Gottfr. Furrer** in Basel ist Gottfried Furrer von Bauma (Zürich), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Chokoladefabrikation. Geschäftslokal: Schnabelgäßlein 6.

30. April. Die Kollektivgesellschaft **A. Ulmo & C<sup>o</sup>** in Basel hat sich aufgelöst.

30. April. Inhaber der Firma **A. Ulmo** in Basel ist Nathan Abraham Ulmo von Paris, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Kommission. Geschäftslokal: Holbeinstraße 15.

30. April. Inhaber der Firma **S. Dreyfus - Bernheim** in Basel ist Samuel Dreyfus-Bernheim von Starrkirch (Solothurn), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Manufakturwaren en gros. Geschäftslokal: St. Elisabethenstrasse 15.

30. April. Inhaber der Firma **A. Schaffter** in Basel ist Albert Schaffter von Münster (Bern), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Agentur in Wein und Teigwaren. Geschäftslokal: Leimenstraße 25.

1. Mai. Inhaber der Firma **C. Kling** in Basel ist Camille Kling von Basel, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Bank- und Effekten-geschäft. Geschäftslokal: Kohlenberg 7.

1. Mai. Inhaber der Firma **J. Trueb** in Basel ist Johannes Trueb von Basel, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Handelsgärtner. Geschäftslokal: Mittlere Straße 57.

1. Mai. Inhaber der Firma **J. Rob. Teuscher** in Basel ist Johann Robert Teuscher von Dientigen (Bern), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Chemiserie, Bonneterie und Cravatten. Geschäftslokal: Gerbergasse 38.

2. Mai. August Trüdinger von Bradford (England), wohnhaft in Bradford, Carl Napp von Caub a./Rh. (Preußen) und Fritz Burekhardt von Basel, beide wohnhaft in Basel, haben unter der Firma **Trüdinger Napp & Burekhardt** in Basel eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 entstanden ist. Natur des Geschäftes: Manufakturwaren und Kämmlinge. Geschäftslokal: Kirschgartenstraße 12. (Gleichnamiges Geschäft in Bradford.) — Die Firma erteilt *Prokura* an Albert Perrier von Orges (Waadt).

2. Mai. Inhaber der Firma **A. Geibel** in Basel ist Armin Geibel von Dresden, wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Apotheke. Geschäftslokal: Bäumleingasse 4 (Engelapotheke).

### Kanton Schaffhausen — Canton de Schaffouse — Cantone di Sciafusa

1883. 27. April. Inhaber der Firma **Robert Suter** in Thäyngen ist Robert Suter von Thalweil (Zürich), wohnhaft in Thäyngen. Natur des Geschäftes: Mechanische Schlauch- und Riemenweberei.

27. April. Inhaber der Firma **C. Richlin, Handelsgärtner** in Unterhallau ist Caspar Oswald Richlin von Osterfingen (Kt. Schaffhausen), wohnhaft in Unterhallau. Natur des Geschäftes: Handelsgärtneri, Samen- und Baumhandel. Geschäftslokal: Nr. 253.

27. April. Inhaber der Firma **C. Sulger Buel z. Roseneck** in Stein a./Rh. ist seit 1. März 1868 Heinrich Sulger-Buel von Stein a./Rh., wohnhaft in Stein a./Rh. Natur des Geschäftes: Kolonialwarenhandlung.

28. April. Inhaber der Firma **J. M. Lermann** in Neuhausen ist Johann Martin Lermann von Würzburg (Bayern), wohnhaft in Neuhausen. Natur des Geschäftes: Gasthofbetrieb. Geschäftslokal: Im Hôtel « Rheinfall ».

30. April. Unter der Firma **Konsum-Verein Rüdlingen** gründete sich mit dem Sitze in Rüdlingen unterm 20. Dezember 1880 eine Aktiengesellschaft, welche den Zweck hat, die nötigsten Lebensbedürfnisse nebst anderen Waaren und Gegenständen des täglichen Verbrauchs in guter Qualität und zu möglichst billigen Preisen seinen Mitgliedern und andern Personen zu verschaffen. — Die Gesellschaftsstatuten sind am 20. Dezember 1880 festgestellt und am 7. Januar 1881 von hoher Regierung des Kantons Schaffhausen genehmigt worden. — Die Gesellschaft bleibt geschlossen, bis sich  $\frac{3}{4}$  der Aktionäre in der Generalversammlung für Auflösung erklären. — Das Gesellschaftskapital besteht aus **Fr. 1500** (Eintausendfünfhundert Franken), eingetheilt in dreihundert Aktien von Fr. 5 (Fünf Franken). — Die Aktien lauten auf den Namen und sind übertragbar. — Der Verwaltungsrath hat jederzeit das Recht, im Interesse des Vereins und in Berücksichtigung des jeweiligen Standes des Reservefonds, das Aktienkapital zu vermehren bis auf eine von der Generalversammlung zu bestimmende Höhe. — Ueber die Form, in welcher die von der Gesellschaft ausgehenden Bekanntmachungen erfolgen, findet sich in den Statuten keine Vorschrift. — Zur Führung der Geschäfte wählt die Generalversammlung einen Verwaltungsrath von fünf Mitgliedern. Die von der Generalversammlung gewählten Präsident und Kassier bilden in Verbindung mit dem vom Verwaltungsrathe aus seiner Mitte gewählten Vizepräsidenten und Aktuar eine engere Kommission. — Namens des Konsum-Vereins Rüdlingen führen der Präsident und der Aktuar des Verwaltungsrathes die verbindliche Unterschrift durch kollektive Zeichnung. — Ueber alle Kassengeschäfte verhandelt auf Antrag des Kassiers der Verwaltungsrath, in dessen Namen der Präsident und der Aktuar unterzeichnen. — Der Waarenverkäufer unterzeichnet in keinem Falle. — Präsident des Verwaltungsrathes ist zur Zeit Herr Johann Georg Keller, Lehrer; Aktuar des Verwaltungsrathes ist zur Zeit Herr Konrad Sieber, beide von Rüdlingen, wohnhaft in Rüdlingen. — Das Verkaufslokal befindet sich zur Zeit im Hause Nr. 43 im Mitteldorf.

1. Mai. Frau Marie Rauschenbach geb. Vogel, Frau Anna Bendel geb. Rauschenbach, Heinrich Bendel-Rauschenbach und Johannes Rauschenbach-Schenk, sämtliche von Schaffhausen und wohnhaft in Schaffhausen, haben unter der Firma **J. Rauschenbach** in Schaffhausen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 entstanden ist. Zur Vertretung der Gesellschaft ist allein berechtigt Johannes Rauschenbach-Schenk. Natur des Geschäftes: Maschinenfabrik und Eisengießerei. Geschäftslokal: Mühlenstraße. — Die Firma J. Rauschenbach in Schaffhausen erteilt *Prokura* an Herrn Jean Schaeffe von Schaffhausen und an Herrn Carl Bänninger-Arbenz von Andelfingen.

1. Mai. Frau Marie Rauschenbach geb. Vogel, Frau Anna Bendel-Rauschenbach, Heinrich Bendel-Rauschenbach und Johannes Rauschenbach-Schenk, sämtliche von Schaffhausen und wohnhaft in Schaffhausen, haben unter der Firma **Internationale Uhrenfabrik, J. Rauschenbach** (Inter-

nationale Watch Compagny, J. Rauschenbach) in Schaffhausen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche schon vor dem 1. Januar 1883 entstanden ist. Zur Vertretung der Gesellschaft ist allein berechtigt Johannes Rauschenbach-Schenk. Natur des Geschäftes: Fabrikation von Taschenuhren und Uhrenbestandtheilen. Geschäftslokal und Etablissement in der Baumgartenstraße. — Die Firma Internationale Uhrenfabrik, J. Rauschenbach in Schaffhausen erteilt *Prokura* an Herrn Jean Schaeffe-Etzweiler von Schaffhausen.

### Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

*Bureau Uznach (Seebezirk).*

1883. 30. April. Inhaber der Firma **Franz Eicher** in Rapperswil ist Franz Eicher von Goldingen, wohnhaft in Rapperswil. Natur des Geschäftes: Posamenterie und Merceriehandlung.

30. April. Inhaber der Firma **K. Bernhard-Brändlin** in Jona ist Karl Bernhard-Brändlin von Zuzwyl, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Rapperswil. Natur des Geschäftes: Mechanische Stickerei.

30. April. Inhaber der Firma **Christian Lüthi, Seifensieder** in Rapperswil ist Christian Lüthi von Richterswil, in Rapperswil. Natur des Geschäftes: Seifensiederei, an der Kluggasse.

### Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone dei Grigioni

1883. 30. April. Inhaber der Firma **Pension Hemmi (Heinrich Hemmi)** in Araschgen (Gemeinde Churwalden) ist Heinrich Hemmi von Churwalden, wohnhaft in Araschgen. Natur des Geschäftes: Pension und Hôtel.

30. April. Johann Niggli von Fideris, wohnhaft in Fiderisau, und Peter Niggli von und in Fideris haben unter der Firma **Gebrüder Niggli** in Fideris eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche vor dem 1. Januar 1883 begonnen hat. Die Gesellschaft wird vertreten durch Johann Niggli, welcher allein die verbindliche Unterschrift führt. Natur des Geschäftes: Veltlinerweinhandlung. Geschäftslokal: Fiderisau.

30. April. Inhaber der Firma **Johann Giger** in Medels-Curaglia ist Johann Librat Giger von Medels, wohnhaft in Medels-Curaglia. Natur des Geschäftes: Wirthschaft und Kolonialwarenhandlung.

30. April. La proprietaria della casa **Vedova Anna Prevosti-Beadöla**, in Vicosoprano, è Vedova Anna Prevosti-Beadöla, di e domiciliata in Vicosoprano. Genere di commercio: Pannine, mercerie e generi inerenti. Locale: Casa Giacomo Alb<sup>o</sup> Maurizio.

30. Aprile. Il proprietario della casa **Tommaso Maurizio fu Tommaso**, in Vicosoprano, è Tommaso Maurizio fu Tommaso, di e domiciliato in Vicosoprano. Genere di commercio: Fabbrica di liquori.

30. April. Inhaber der Firma **Domenik Camenisch** in Fürstenaubruck ist Domenik Camenisch von Rein, wohnhaft in Fürstenaubruck. Natur des Geschäftes: Gasthof und Handlung. — Die Firma erteilt *Prokura* an Rudolf Albertini von Ponte.

30. April. Inhaber der Firma **Wilhelm Ganzoni** in Fürstenaubruck ist Wilhelm Ganzoni von und in Fürstenaubruck. Natur des Geschäftes: Handlung in Getränken, Mehl, Kolonial-, Ellen-, Kurzwaaren, Topfwaaren, Schuhen und Leder. Versicherungsgesellschaft. Geschäftslokal: Zur Post.

30. April. Inhaber der Firma **Gottlieb Zimmermann** in Fürstenaubruck ist Gottlieb Zimmermann von Wattwil (Kt. St. Gallen), wohnhaft in Fürstenaubruck. Natur des Geschäftes: Wirthschaft und Viktualienhandlung.

30. April. Inhaber der Firma **Joseph Johann Rauch** in Schuls ist Joseph Johann Rauch von und in Schuls. Natur des Geschäftes: Horlogerie, Photographie.

30. April. Inhaber der Firma **J. Jost** in Davos-Platz ist Jacob Jost von und in Davos. Natur des Geschäftes: Tuch- und Huthandlung.

30. April. Inhaber der Firma **Roessinger-Jeanneret** in Davos-Platz ist Arnold Roessinger-Jeanneret von Couvet (Neuenburg), wohnhaft in Davos-Platz. Natur des Geschäftes: Photographisches Atelier. Geschäftslokal: Villa Anna.

30. April. Inhaber der Firma **Giovanni Valmadi** in Münster ist Giovanni Valmadi von und in Grosio (Italien). Natur des Geschäftes: Gemischte Waarenhandlung. Geschäftslokal: Haus Nr. 22. — Die Firma erteilt *Prokura* an Johann Oswald von Münster.

30. April. Inhaber der Firma **Toller Giovanni** in Münster ist Giovanni Toller von Folgerio (Oestreich), wohnhaft in Münster. Natur des Geschäftes: Gemischte Waarenhandlung und Wirthschaft. Geschäftslokal: Im inhäbers Haus Nr. 92. — Die Firma erteilt *Prokura* der Ehefrau des Inhäbers Maria Toller, geb. Kurz, in Münster.

1<sup>o</sup> Maggio. Il proprietario della casa **Giovanni Antonio Togni**, in Grono, è Giovanni Antonio Togni, di S. Vittore e domiciliato in Grono. Genere di commercio: Cereali, farine, stoffe, coloniali, chincaglieria ecc. — La firma conferisce *procura* a Biaggio Brenn di Stürvis (Graubünden).

1. Mai. Martin Birtsch von Vallendas, wohnhaft in Samaden, und Erben Luzius Patt, nämlich: Eva Patt von Castiel, in Samaden, Anna Müller-Patt von Silvaplana, wohnhaft in Nizza, Barbara Patt von Castiel, in Samaden, Ida Müller-Patt von Davos, in Nizza und Christian Patt von Castiel, in Samaden, haben unter der Firma **Birtsch & Patt** in Samaden eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Februar 1862 begonnen hat. Zur Vertretung der Gesellschaft ist allein berechtigt der Gesellschafter Martin Birtsch. Natur des Geschäftes: Eisen-, Glas-, Porzellan- und Farbwaaren. Geschäftslokal: Haus Luzius Patt. — Die Firma erteilte am 1. Oktober 1881 *Prokura* an Christian Patt von Castiel, in Samaden.

1. Mai. Inhaber der Firma **G. Guanella** in St. Moritz ist Giuseppe Guanella von Novate-Mezzola (Italien), wohnhaft in St. Moritz. Natur des Geschäftes: Handel in Schuhwaaren und Reiseartikeln.



## Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

## Bureau de Grandson.

**1883.** 30 avril. Sous la raison sociale **Société de Fromagerie de Provence** il a été fondé, le 20 octobre 1881, une association avec siège au dit Provence. Sa durée est illimitée. — Cette association a pour objet principal l'exploitation des diverses branches de l'industrie laitière ou la vente du lait dans le but d'en retirer un bénéfice. — Le fonds social se compose d'un bâtiment situé au Clos Driol, village de Provence, porté au cadastre sous article 3410, et d'un mobilier servant à l'exploitation de la fromagerie. — Toute personne peut être admise à faire partie de la société et à jouir de ses avantages moyennant paiement d'une indemnité fixée par l'assemblée générale. — Le droit d'un sociétaire est indivisible, en conséquence toute jouissance, cession ou location porte sur l'entier de sa part à l'actif social. — Lorsqu'un sociétaire vient à décéder, ses droits passent à l'un de ses héritiers qui est tenu, dans ce cas, de l'annoncer au comité. — Il est loisible à un sociétaire de louer ses droits à l'avoir social, le comité se réserve alors d'admettre ou rejeter le locataire. — L'assemblée générale se réunit dans le courant de juin de chaque année pour s'occuper du renouvellement du comité, de la reddition des comptes et de la gestion du comité. — Le dit comité fixe le jour, heure et lieu de toutes ces assemblées et les fait convoquer à domicile, douze heures d'avance, par l'huissier de la société. — L'assemblée générale peut en outre se réunir quand le comité le juge utile et lorsque dix sociétaires lui en font la demande écrite et motivée. — Elle ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la moitié du nombre total des sociétaires, sauf les cas de fraude du lait où les peines y relatives ne peuvent être prononcées qu'à la majorité des deux tiers des membres présents. — La société a un comité nommé pour une année et composé de cinq membres qui choisissent leurs président, vice-président, secrétaire, caissier et sergent. Les membres du comité sont pour l'exercice de 1883 les suivants: 1° Frédéric Gattolliat, président, à Provence; 2° Fritz Gaille-Banderet, vice-président, à id.; 3° Henri Fardel, caissier, à id.; 4° Louis Gattolliat, secrétaire, à id.; 5° Louis Jeanmonod-Bolens, à id. — Le comité représente la société dans tous les actes d'administration et de surveillance, en justice et dans ses rapports avec les tiers; il signe par l'organe du président, vice-président et secrétaire tous procès-verbaux, ainsi que les conventions faites par la société. — La qualité de sociétaire se perd: a. Par démission volontaire qui doit être adressée au comité; b. par l'expulsion qui peut prononcer l'assemblée générale contre un sociétaire reconnu coupable de fraude du lait et pour défaut de paiement de sa part aux frais d'entretien et de reconstruction du bâtiment, d'achat et réparations aux meubles et ustensiles de la fromagerie. — L'assemblée générale se compose de tous les membres de la société, chacun d'eux a une voix et peut se faire représenter par un mandataire. — Celui qui se retire volontairement de l'association ou qui en est exclu perd tous droits à l'actif social et à sa répartition. — A la dissolution de la société et après paiement des dettes, son actif net sera réparti par tête entre tous les membres effectifs au moment du partage. — Les sociétaires sont personnellement responsables vis-à-vis des tiers des engagements de l'association.

30 avril. Le chef de la maison **J. G. Bott**, à Grandson, est Jean Godefroi Bott, de Calmbach, dans le Wurtemberg, domicilié à Grandson. Genre de commerce: Magasin de chaussures.

30 avril. Sous la raison sociale **Société de fromagerie de la Sagne et de Culliairy** il a été fondé, le 1<sup>er</sup> mars 1863, une association avec siège à la Sagne. Sa durée est illimitée. Cette association a pour objet principal l'exploitation des diverses branches de l'industrie laitière ou la vente du lait dans le but d'en retirer un bénéfice. — Un chalet et son mobilier forment le fonds social. L'association peut être augmentée par l'admission de nouveaux membres et diminuée par la démission ou l'exclusion de sociétaires anciens. — L'admission de chaque nouveau sociétaire est prononcée par une décision de l'assemblée générale des sociétaires pris à la majorité des membres présents. Les apports des sociétaires sont le lait de leurs vaches. — La société est dirigée par un comité de quatre membres nommés pour un an par l'assemblée générale; ils sont rééligibles. — Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. — Chaque sociétaire a droit au prix du lait qu'il apporte, sous déduction des frais d'administration et d'entretien des meubles et immeuble, et il est responsable vis-à-vis des tiers des engagements de l'association. — Les membres du comité pour l'exercice de 1883 sont les suivants: 1° Gonthier Donat, président, à la Sagne rière Ste-Croix; 2° Jaccard Joseph, secrétaire, à la Sagne rière Ste-Croix; 3° Jaccard Ami Lucien, à la Sagne rière Ste-Croix; 4° Jaccard Jules feu Salomon, à Culliairy rière Ste-Croix.

30 avril. Sous la raison sociale **Société de Fromagerie de Concise** il a été fondé, le 11 novembre 1851, une association avec siège à Concise. Sa durée est illimitée. — Cette association a pour objet principal l'exploitation des diverses branches de l'industrie laitière dans le but d'en retirer un bénéfice. — Le fonds social se compose du mobilier servant à l'usage de la fromagerie. — Le local est fourni par la commune de Concise. — Toute personne peut devenir sociétaire moyennant paiement de deux francs d'entrée et de septante centimes pour chaque fromage qu'il fera pendant la première année dès son admission. — L'association peut être diminuée par l'exclusion ou la retraite de sociétaires anciens. — Les apports des sociétaires sont le lait de leurs vaches. — La société est dirigée par un comité de quatre membres nommés pour une année et rééligibles. — Le président fixe le jour, lieu et heure des assemblées générales et les fait convoquer à domicile par l'huissier de la société. — Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. Chaque sociétaire a droit au prix du lait qu'il apporte, sous déduction des frais d'administration et d'entretien des meubles. — Les sociétaires démissionnaires ou exclus, ainsi que les héritiers d'un sociétaire décédé, n'ont aucun droit aux meubles appartenant à la société. La veuve de ce dernier ou ses enfants dans l'indivision d'hoirie ou l'un de ses enfants devient habile à lui succéder. — Les sociétaires sont personnellement responsables vis-à-vis des tiers des engagements de l'association. — Les membres du comité pour l'exercice de 1883 sont les suivants: 1° François Dyens, syndic à Concise, président; 2° Auguste Meyland, président à Concise, secrétaire; 3° Charles Cousin, assesseur à Concise; 4° Charles feu Louis Dyens à Concise.

(Fortsetzung auf Seite 745.)

30 avril. Sous la raison sociale **Société de Fromagerie de Champagne** il a été fondé, le 1<sup>er</sup> janvier 1861, une association dont le siège est à Champagne. Sa durée est illimitée. — Cette association a pour objet principal l'exploitation des diverses branches de l'industrie laitière ou la vente du lait dans le but d'en retirer un bénéfice. — Les règlements actuels de la société sont du 22 avril 1860 et approuvés par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 18 décembre suivant. — Les meubles que la société possède forment le fonds social. — Toute personne domiciliée dans la commune voulant faire partie de la société, doit en adresser la demande au comité. — La société est dirigée par l'assemblée générale et par un comité de trois membres nommés pour une année et rééligibles. — La convocation de chaque assemblée a lieu à domicile, vingt-quatre heures à l'avance, par l'huissier de la société. — Les apports consistent en une finance d'entrée de cinq francs versée par chaque sociétaire et le lait de leurs vaches. — Les membres du comité ont seuls la signature sociale. L'association peut être diminuée par la retraite ou l'exclusion de sociétaires anciens. — Lorsqu'un sociétaire vient à décéder, ses héritiers n'ont aucun droit à l'actif social; sa veuve et ses enfants mineurs continuent cependant à jouir des avantages de la société pour aussi longtemps qu'ils restent en indivision d'hoirie. — A la dissolution de la société et après paiement des dettes, son actif net sera réparti par tête entre tous les membres effectifs au moment du partage. — Les sociétaires sont personnellement responsables vis-à-vis des tiers des engagements de l'association. Chaque sociétaire a droit au prix du lait qu'il apporte, sous déduction des frais d'administration et d'entretien des meubles. — Les membres du comité pour l'exercice de 1883 sont les suivants: 1° Louis Giroud à Champagne, président; 2° Léon Banderet à Champagne, secrétaire; 3° Gustave Guilloud à Champagne.

30 avril. Sous la raison sociale **Société de Fromagerie de Fontanezier et des Hameaux de Vuillerens rière Bonvillars** il a été fondé, le 10 janvier 1874, une association dont le siège est à Fontanezier. Sa durée est illimitée. — Les statuts de cette association ont été approuvés par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 20 mars suivant. — Elle a pour objet principal l'exploitation des diverses branches de l'industrie laitière dans le but d'en retirer un bénéfice. — Un bâtiment et les meubles qui le garnissent forment le fonds social. — Pour être reçu membre de la société, le récipiendaire doit en adresser la demande au président qui la soumet à l'assemblée générale. — La société est dirigée par l'assemblée générale et par un comité de quatre membres nommés pour un an et rééligibles. — Le sociétaire a la faculté de se faire représenter par un mandataire. — La convocation de chaque assemblée se fait à domicile, vingt-quatre heures à l'avance, par l'huissier de la société. — Les apports consistent en: a. Une finance d'entrée de dix francs, versée par chaque sociétaire habitant le village de Fontanezier; b. une dite de huit francs versée par celui habitant les hameaux de Vuillerens; c. le lait de leurs vaches. Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. — L'association peut être diminuée par la retraite ou l'exclusion de sociétaires anciens. — Lorsqu'un sociétaire vient à décéder, ses héritiers n'ont aucun droit à l'actif social; sa veuve et ses enfants mineurs continuent cependant à jouir des avantages de la société pour aussi longtemps qu'ils restent en indivision d'hoirie. — A la dissolution de la société et après paiement des dettes, son actif net sera réparti par tête entre tous les membres effectifs au moment du partage. — Les sociétaires sont personnellement responsables vis-à-vis des tiers des engagements de l'association. — Chaque sociétaire a droit au prix du lait qu'il apporte, sous déduction des frais d'administration et d'entretien des meubles et immeubles. — Les membres du comité pour l'exercice de 1883 sont les suivants: 1° Philippe Dupont, président, à Fontanezier; 2° Adolphe Duvoisin, secrétaire et caissier, à Fontanezier; 3° Constant Chabloy, à Romairon; 4° Auguste Bonjour, à Vuillerens rière Bonvillars.

## Bureau de Lausanne.

27 avril. Il existe à Lausanne, sous le nom de **Cercle littéraire de Lausanne**, une société dans le genre de celles prévues à l'article 716 du code fédéral des obligations et ayant pour but l'administration d'un cercle dans l'immeuble possédé par la dite société sur la place St-François, à Lausanne. — Cette société existait antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883. — Le Cercle littéraire se compose de membres sociétaires et de membres temporaires. Les membres sociétaires sont copropriétaires de l'actif immobilier et mobilier de la société. Ils font seuls partie de l'assemblée générale. — Les droits et les obligations des deux catégories de membres sont déterminés par les statuts. — La société est administrée par un comité composé de sept membres nommés par l'assemblée générale pour trois ans et renouvelés par tiers chaque année. — Le comité administratif se compose actuellement de MM. J. J. Larguier, docteur, président; Emile Dutoit, avocat, vice-président; Louis de Roguin, secrétaire; Alphonse Vallotton, caissier; Berthold van Muyden, Alois van Muyden et Henri de Constant, tous domiciliés à Lausanne. Le président signe pour la société et représente celle-ci vis-à-vis des tiers. Toutefois les procès-verbaux du comité et des assemblées générales, ainsi que leurs extraits sont signés par le président et le secrétaire.

28 avril. Le chef de la maison **Edouard Bommer**, à Lausanne, est Edouard Bommer, de Tagerschen (Thurgovie), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, tabacs et cigares, vins et liqueurs. Magasin: Cité derrière, 4.

28 avril. La société en nom collectif **Noverraz & Borel**, à Lausanne, est dissoute à dater du 30 avril 1883. La maison **L<sup>r</sup> Noverraz**, à Lausanne, dont le chef est Louis Noverraz, de Lutry, domicilié à Lausanne, reprend l'actif et le passif et la suite des affaires de l'ancienne maison Noverraz & Borel.

1<sup>er</sup> mai. Le chef de la maison **Ch. Amsler**, à Lausanne, est Charles Amsler, de Schinznach (Argovie), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Fabricant de billards. Maupas, n° 26.

## Bureau de Moudon.

30 avril. Sous la raison sociale **Société de la Fromagerie de Dompierre** il a été formé, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, une association entre divers propriétaires d'immeubles habitant la commune de Dompierre. Les

(Voir page 745.)

statuts, révisés le 26 avril 1883, contiennent les dispositions suivantes: Le siège de l'association est à Dompierre. Sa durée est illimitée. Cette association a pour but l'exploitation d'une fromagerie et laiterie au moyen de la vente ou de la fabrication du lait produit par les vaches appartenant aux sociétaires. Toute personne peut entrer dans l'association en payant sa part au fonds social. L'admission est prononcée par l'assemblée générale qui fixe la finance à payer. Aucun sociétaire ne peut se retirer de l'association sans avoir préalablement payé sa part des dettes de l'exercice courant. Il perdra tous ses droits au fonds social. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle. Les dettes sont uniquement garanties par les biens de l'association. Le fonds social se compose d'un immeuble situé à Dompierre, construit en commun, évalué à fr. 3297, et du mobilier taxé fr. 865, soit un total de fr. 4162. Les dettes de l'association consistent en divers titres s'élevant ensemble en capitaux à fr. 3437. L'assemblée générale se compose de tous les sociétaires ayant chacun une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. L'association est administrée par un comité composé d'un président, d'un caissier, d'un secrétaire et de deux autres membres nommés annuellement et rééligibles. Le président et le secrétaire ont seuls la signature sociale. Le président actuel est Louis Gentil, le secrétaire Félix Besson, les deux de Dompierre, y domiciliés.

1<sup>er</sup> mai. Le chef de la maison **Vincent Fauquez**, à Moudon, est Vincent Fauquez, de Riez et Lutry, domicilié à Moudon. Genre de commerce: Boulangerie et débit de graines fourragères.

2 mai. Le chef de la maison **Benjamin Rapp**, à Moudon, est Daniel-Benjamin Rapp, de Moudon, y domicilié. Genre de commerce: Boucher

#### Bureau de Nyon.

30 avril. Le chef de la maison **C<sup>es</sup> Delaigue**, à St-Cergues, est Charles Marc Samuel Delaigue, de St-Cergues, y domicilié. Genre de commerce: Hôtel-Pension d'étrangers.

#### Bureau de Vevey.

28 avril. Adrien, Sophie, Louis et Ami Dufour ffeu Jean Louis Dufour, tous majeurs, bourgeois de la commune du Châtelard, domiciliés aux Avants (Montreux), ont constitué aux Avants (Montreux), sous la raison sociale **Dufour frères**, une société en nom collectif, commencée le 1<sup>er</sup> janvier 1883, pour continuer comme ci-devant l'exploitation en commun entr'eux de l'Hôtel des Avants, propriété indivise des associés. — Louis Dufour est seul autorisé à représenter la société, à gérer et administrer ses biens et affaires et à faire usage de la signature sociale.

28 avril. Le chef de la maison **H. Mayor**, à Vernex-Montreux, est Rodolphe Henri Mayor, du Châtelard, domicilié à Vernex-Montreux. Genre de commerce: Pension Villa Richelieu.

28 avril. La maison **Trüssel et Grossenbacher**, à Langenthal (Berne) (inscrite au registre du commerce d'Aarwangen, en date du 28 mars 1883, et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 20 avril 1883, n° 57), a établi à Vevey, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883, une succursale sous la raison **Trüssel et Grossenbacher succursale Vevey**. Genre de commerce: Commerce des vins. Bureau: Rue d'Italie, n° 2. Cette succursale est représentée par Jacob Carrel, de Lamboing (Berne), domicilié à Vevey, employé de la maison sans procuration spéciale.

28 avril. Le chef de la maison **Charles Meyer**, à Clarens-Montreux, est Charles Meyer, de Zurich, domicilié à Clarens-Montreux. Genre de commerce: Librairie.

28 avril. Le chef de la maison **F. Suri**, à Vernex-Montreux, est Frédéric Suri, de Buren (Berne), domicilié à Vernex-Montreux. Genre de commerce: Boucherie.

30 avril. Sophie et Anna filles de défunt Bénédict Muller, de Unterkulm (Argovie), les deux domiciliées à Vernex-Montreux, ont constitué à Vernex-Montreux, sous la raison sociale **Soeurs Muller**, une société en nom collectif, commencée en 1875. Genre de commerce: Confections.

30 avril. Adèle Lorius, fille de défunt Jean Henri Lorius, de la Heutte (Berne), et Richard Heydemann, de Diepensee près Berlin, les deux domiciliés à Vernex-Montreux, ont constitué à Vernex-Montreux, sous la raison sociale **Ad. Lorius et C<sup>ie</sup>**, une société en nom collectif, commencée le 1<sup>er</sup> juillet 1876. Genre de commerce: Hôtel-Pension Lorius.

30 avril. La maison **Georges Glas, Banque de Vevey & Montreux**, à Vevey et à Montreux, a donné *procuration*, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, à Emile Meystre, de Thierrens, domicilié à Vevey.

### Kanton Neuchâtel — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

#### District de la Chaux-de-Fonds.

**1883.** 26 mai. Le chef de la maison **Grandjean Etienne**, à la Chaux-de-Fonds, inscrit au registre du commerce de ce district le 22 mars 1883 et publié dans la Feuille officielle du commerce le 30 avril, n° 62, page 496, comme habitant la Rue du Grenier, n° 7, fait connaître que, depuis le 18 avril, son domicile est transféré Rue de la Balance, n° 2.

26 avril. Le chef de la maison **F. L. Davoine**, à la Chaux-de-Fonds, est Frédéric-Louis Davoine, de Marin, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Editeur de l'Almanach commercial du canton de Neuchâtel et Indicateur de l'horlogerie suisse. Commission en librairie. Cette maison a été fondée en 1849. Bureaux: Rue du Progrès, 63.

26 avril. Le chef de la maison **Louis Meyer**, à la Chaux-de-Fonds, est Louis Meyer, d'Ulmitz (Fribourg), domicilié à la Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Café-restaurant et débit de viande. Bureaux: Rue de la Ronde, n° 13.

26 avril. **Henri Niederhauser**, de Riswyl (Berne), cultivateur, à Crostand près Rochefort, déjà inscrit au registre du commerce du district de Boudry, donne *procuration* à Fritz Kaufmann, de Grindelwald (Berne), domicilié à la Chaux-de-Fonds, à l'effet d'exploiter en ce dernier endroit

un commerce de fruiterie, d'épicerie et de charcuterie, à condition que toutes les affaires se rapportant à ce commerce, devront être traitées au comptant. Magasin: Rue du Puits, n° 13.

**1883.** 28 avril. Sous la dénomination **Boulangerie sociale & de Consommation à la Chaux-de-Fonds** il a été fondé, à la Chaux-de-Fonds, une société anonyme par actions qui a commencé ses opérations avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883 et ayant pour objet principal l'exploitation d'une boulangerie et de poursuivre le but philanthropique de maintenir le prix des aliments de première nécessité au taux le plus avantageux. Et à cet effet il pourra être ajoutée la vente de divers articles de consommation. Les statuts qui datent du 3 novembre 1875, ont été révisés le 30 septembre 1882. Les décrets d'autorisation du Grand Conseil datent des 15 novembre 1875 et 23 novembre 1882. — La durée de la société est fixée à vingt années entières et consécutives qui ont commencé le 23 avril 1876. — Le capital social est de cinquante mille francs (**fr. 50,000**), divisé en mille actions de cinquante francs chacune, sur lesquelles il a été souscrit à ce jour sept cent trente actions. — Les actions sont nominatives. — Les publications ont lieu au moyen des feuilles locales et par convocations personnelles. La société est administrée: 1<sup>o</sup> Par l'assemblée générale; 2<sup>o</sup> par un conseil d'administration composé de sept membres choisis parmi les actionnaires. Le président est désigné par l'assemblée générale; il signe avec le secrétaire tous les actes dans lesquels la société est intéressée. Le conseil d'administration nomme un caissier-teneur de livres rétribué, lequel doit être actionnaire. — Le conseil d'administration est actuellement composé de MM. Paul Metzner, président; Rénoald Kocher, vice-président; Louis Alfred Renaud, secrétaire-caissier; Auguste Andrié Brandt, Alcide Bolle, Emile Gander, Léopold Robert-Tissot, tous les sept domiciliés à la Chaux-de-Fonds. — La société a ses magasins et bureau: Rue du Collège, 19.

28 avril. Sous la dénomination **L'Abeille, Nouvelle Société de Construction à la Chaux-de-Fonds** il a été fondé, le 18 mai 1875, une société anonyme avec siège à la Chaux-de-Fonds, ayant pour objet la construction dans le ressort municipal de la Chaux-de-Fonds et ses environs, de maisons à bon marché, principalement dans l'intérêt du développement industriel. Dans ce but, la société achète des terrains, construit des maisons, facilite aux particuliers les moyens de bâtir eux-mêmes en leur vendant des sols à leurs choix, bâtit pour le compte de ces particuliers, vend ou loue les maisons finies appartenant à la société. La durée de la société, fixée à vingt-cinq années, prendra fin le 19 mai 1900. — Le fonds social, qui est fixé à la somme de *un million de francs*, peut être divisé en un nombre inégal d'actions de cent ou de cinq cents francs, nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires. — A ce jour deux cent sept actions de cent francs et cinq cent quarante-quatre actions de cinq cents francs ont été émises et entièrement libérées, représentant un capital de deux cent nonante-deux mille sept cents francs (fr. 292,700). La société peut émettre des obligations ou contracter des emprunts d'une autre manière jusqu'à concurrence du capital des actions libérées. Le fonds social peut être augmenté ensuite d'une décision de l'assemblée générale. — Les actionnaires sont engagés jusqu'au paiement intégral de leurs actions. — Le transfert des actions, pour être valable, doit être autorisé par le conseil d'administration. — Les convocations ont lieu par un avis inséré un mois à l'avance dans la Feuille officielle du canton et dans d'autres journaux suivant la prudence du conseil d'administration. — Les affaires de la société sont administrées par l'assemblée générale des actionnaires, par le comité d'administration et par le comité de direction. — La société est administrée par un conseil de quinze membres pris parmi les actionnaires et nommés par ces derniers pour une durée de trois ans et rééligibles. — Le comité de direction se compose du président et du vice-président du conseil d'administration, d'un directeur des travaux et d'un secrétaire-caissier, ces deux derniers membres nommés par le conseil d'administration, lequel peut augmenter, en cas de besoin, le nombre des membres du comité de direction. — Les membres actuels du conseil d'administration sont: MM. Arnold Grosjean, président; Léon Gallet, Salomon Wolff, Alois Deckelmann, Nestor Blancpain, Eugène Ducommun-Roulet, Louis Gaillard, Zélim Perret, Charles Adolphe Juvet, Hans Mathys, Alfred Nicolet-Rossel. — Le secrétaire-caissier, étant actuellement démissionnaire, sera remplacé dans la prochaine assemblée générale, dans laquelle seront complétés les quatre membres du conseil d'administration, restreint à onze ensuite de décès et démissions. Il n'y a actuellement pas de directeur des travaux, lequel est nommé seulement lorsque la société construit des immeubles, ce qui n'est pas le cas pour le moment. — Le président et le secrétaire du conseil d'administration représentent la société vis-à-vis des tiers et engagent celle-ci par leurs signatures qui doivent être données collectivement.

#### District du Locle.

27 avril. Le chef de la maison **Veuve Scheurer**, au Locle, est Dame Maria née Schori, de Barga (Berne), domiciliée au Locle. Genre de commerce: Boucherie. Bureaux: Rue de la Côte, 188.

4 mai. Dame Amélie Cartier, au Locle, née le 12 décembre 1821, se fait inscrire au registre du commerce, sous la signature **Amélie Cartier**, comme seule autorisée à gérer les biens-fonds et les immeubles de feu son mari, en son vivant Ferdinand Cartier. Domicile: Rue de la Banque, 366.

14 mai. La société en nom collectif **Emile Quartier & fils**, au Locle, inscrite au registre du commerce du canton de Neuchâtel, district du Locle, sous numéro d'ordre 478, a fondé le 15 novembre 1876 une *succursale* aux Brenets, ayant pour but la fabrication et le commerce d'horlogerie, genre d'affaires qu'exploite l'établissement principal au Locle. Les associés sont: MM. Emile Henri Quartier-la-Tente, domicilié au Locle et Emile Louis Quartier-la-Tente, domicilié aux Brenets; c'est ce dernier qui dirige la succursale.

#### District de Neuchâtel.

28 avril. Sous la dénomination **Grande Brasserie de Neuchâtel** et par actes des 1<sup>er</sup> septembre 1873 et 16 mai 1878 reçus Ch<sup>er</sup> H<sup>er</sup> Maret, notaire, à Neuchâtel, et sanctionnés par décrets du Grand Conseil des 15 septembre 1873 et 20 mai 1878; il a été fondé une société anonyme, avec siège à Neuchâtel, dans le but d'acquérir divers immeubles, de fabriquer

et de vendre de la bière. — La durée de cette société a été fixée à trente années, à dater du premier octobre mil huit cent septante-trois. (1<sup>er</sup> octobre 1873.) — Le capital social, fixé primitivement à deux cent mille francs, a été porté à la somme de trois cent mille francs (**fr. 300,000**), par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 26 novembre 1879, prise en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 6 des statuts. — Ce capital est divisé en trois cents actions de mille francs chacune, entièrement libérées. — Les actions sont au porteur. — Les publications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par avis insérés au moins dix jours à l'avance dans deux journaux de Neuchâtel. La société est administrée par un comité de direction de cinq membres, elle est représentée vis-à-vis des tiers par un directeur. — Le directeur est M<sup>r</sup> Alfred Tripet Vuille, de Chézard, domicilié à Neuchâtel; lequel, avec l'autorisation du comité de direction, a donné *procuration* à MM. Paul Gagnebin et Gustave Vuille, domiciliés à Neuchâtel, qui signent: Grande Brasserie de Neuchâtel, P<sup>re</sup> du directeur. Bureaux: Rue du Seyon et Ecluse.

28 avril. Par actes des 9 avril et 21 mai 1863, reçus G. L. Quinche, notaire à Neuchâtel, sanctionnés par décret du Grand Conseil en date du 21 mai 1863, il a été fondé à Neuchâtel, sous la raison sociale **Fabrique de Télégraphes et Appareils Electriques à Neuchâtel (Suisse)**, une société anonyme dont la durée avait été fixée à dix années à dater du 21 mai 1863. Cette société a été prolongée une première fois pour dix nouvelles années à dater du 21 mai 1873 et cela par acte reçu F. A. Jacot, notaire à Neuchâtel, le 20 avril 1872 et par décret du Grand Conseil du 21 mai 1872. — Enfin, par acte du 13 mars 1883 reçu A. Roulet, notaire à Neuchâtel, la dite société a été prolongée de nouveau pour dix années et durera par conséquent jusqu'au 21 mai 1893. L'acte prérappelé du 13 mars 1883, reçu A. Roulet, notaire, contient en outre diverses modifications aux statuts primitifs de la dite société. — Le but de la société est essentiellement la construction et la réparation des appareils de télégraphie électrique; il pourra cependant s'étendre à la construction et à la vente d'autres appareils rentrant dans ce genre de fabrication. Les appareils porteront le nom du directeur. — Le capital social est fixé à la somme de *deux cent soixante-seize mille cinq cents francs*, divisé en cinq cent cinquante trois actions de cinq cents francs chacune, entièrement libérées. — Les actions sont nominatives. — Les communications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par lettres adressées à chacun d'entre eux, au moins quinze jours à l'avance. — La société est administrée par un conseil d'administration de cinq membres qui la représente vis-à-vis des tiers. Toute pièce émanant de la société doit être revêtue de la signature du directeur et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, de celle du secrétaire-comptable, faisant tous deux partie du conseil d'administration. — Aux termes de l'art. 25 des statuts, le directeur de la société est, pendant la durée de celle-ci, le citoyen Matthias Hipp, ingénieur-mécanicien, originaire de Blaubeuren (Wurtemberg), domicilié à Neuchâtel. — Le secrétaire-comptable de la société est le citoyen Michel Truittmann, de Seelisberg (canton d'Uri). Les trois autres membres du conseil d'administration sont les citoyens: Alphonse DuPasquier, avocat; Frédéric DuPasquier, propriétaire; Charles Jeanrenaud-Küper, comptable; tous domiciliés à Neuchâtel. Bureaux: Rue des Terreaux, 9.

28 avril. Sous la raison sociale **Fabrique de papier de Serrières** suivant statuts du 17 mai 1878, reçus Ch<sup>r</sup> Ph<sup>e</sup> Baillet, notaire, sanctionnés, le 20 mai 1878, il a été fondé une société anonyme avec siège à Serrières, dans le but d'acquiescer et d'exploiter la fabrique de papier de Serrières. — La durée de la société est de 25 années dès le 20 mai 1878. — Le capital social est de un million de francs (**fr. 1,000,000**), divisé en mille actions de francs mille chacune, nominatives ou au porteur. — Les convocations se font par un avis indiquant l'ordre du jour de la séance, inséré un mois à l'avance dans la Feuille officielle du canton, et par une circulaire adressée aux actionnaires nominatifs. — La société est administrée: a. par l'assemblée générale des actionnaires; b. par un conseil d'administration de cinq membres actionnaires, nommés pour cinq ans et rééligibles. — Les membres actuels du conseil d'administration sont: MM. Erhard Borel, président, à Serrières; Charles Philippe Baillet, vice-président, à Boudry; Jules Breitmeyer, secrétaire, à la Chaux-de-Fonds; Auguste de Bellefontaine à Rochefort; C. Barbey à Serrières. — L'administrateur délégué ayant la signature sociale est M<sup>r</sup> Erhard Borel. Il représente la société vis-à-vis des tiers. — Les bureaux de la société sont à Serrières.

28 avril. Sous la raison sociale **Société de Crédit Mutuel à Neuchâtel** il a été fondé, en date du premier février mil huit cent soixante-quatre (1<sup>er</sup> février 1864), une société anonyme avec siège à Neuchâtel, ayant pour but de procurer, par l'escompte, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux travailleurs enfin de toutes les classes, les capitaux qui leur sont nécessaires, dans les limites de leur solvabilité morale et matérielle. — La société a pour principe la mutualité. La durée de la société est fixée à vingt-cinq années à dater du 10 février 1864, date de l'autorisation accordée par le Grand Conseil. — Le capital de garantie de la société vis-à-vis des tiers est formé par l'ensemble des obligations souscrites par ses membres. Le minimum de ce capital est fixé à cent mille francs (**fr. 100,000**), qui ont été souscrits, ainsi qu'il résulte de l'extrait du pluriplumif des causes civiles du Tribunal de Neuchâtel du 8 mars 1864. — Les publications de la société se font par la voie de la Feuille officielle du canton de Neuchâtel. — Les états de situation trimestriels sont publiés dans cette même feuille. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par un gérant, nommé par le conseil d'administration en la personne de M<sup>r</sup> François Machon, domicilié à Neuchâtel. Bureaux: Rue du Trésor, n<sup>o</sup> 9.

28 avril. Sous la raison sociale « **La Neuchateloise** » **Société Suisse d'assurance des risques de transport** qui s'intitule en allemand « *Neuchateloise* » *Schweizerische Transport Versicherungs Gesellschaft*, qui a son siège à Neuchâtel, il a été fondé, en l'année 1869, une société par actions ayant pour but l'assurance des risques de transport par terre, maritimes et par eaux continentales. — La durée de la société est fixée jusqu'au 15 novembre 1919. — Le capital social s'élève à deux millions de francs (**fr. 2,000,000**), divisé en cinq mille actions nominatives de quatre cents francs chacune. Il a été versé sur chaque action un cinquième et le non versé, soit les quatre cinquièmes, est représenté par les obligations des

actionnaires. — Les décisions du conseil d'administration ou de la direction sont annoncées valablement aux actionnaires, jusqu'à nouvel avis, dans la Feuille officielle de Neuchâtel et dans trois journaux suisses. La société est représentée: 1<sup>o</sup> Par le conseil d'administration; 2<sup>o</sup> par le comité de direction. Ce dernier se compose de: MM. Ferdinand Richard, président du conseil d'administration; Albert Nicolas, vice-président du conseil d'administration; Albert de Coulon; J. Grossmann, administrateur-délégué; remplaçant M<sup>r</sup> G. Marti, sous-directeur. — Les signatures valables pour la société sont les suivantes: a. Pour tous documents qui sont émis par le conseil d'administration: celle de M<sup>r</sup> Ferdinand Richard, président. b. Toutes les pièces et documents qui proviennent de la direction, à l'exception des polices d'assurance, sont signées par l'administrateur-délégué, en son absence par son remplaçant M<sup>r</sup> G. Marti, sous-directeur, et par un membre du conseil d'administration. En cas d'empêchement du sous-directeur, signe son remplaçant M<sup>r</sup> C. Schmitz, chef de bureau. c. Les polices d'assurance ne portent que la signature du sous-directeur, en cas d'empêchement celle de son remplaçant. Bureaux: Rue de la Promenade Noire, 5.

30 avril. Frédéric-François-Louis Perrier, de Ste-Croix, James-Edouard Colin, de Neuchâtel, et Nelson Convert, du même endroit, tous domiciliés à Neuchâtel, ont constitué en ce dernier lieu, sous la raison sociale **Société technique**, une société en nom collectif, commencée le 10 novembre 1876. Genre d'affaires: Atelier d'architecture, entreprise de bâtiments et travaux publics, exploitation de carrières et d'une tuilerie. Bureaux: Rue de l'Industrie, 17.

30 avril. Edouard Fuhrer, Christian Fuhrer et Emile Fuhrer, les trois de Heiligenschwendli (Berne), domiciliés à Neuchâtel, ont constitué en cette ville une société en nom collectif, sous la raison sociale **Fuhrer frères**, commencée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883. Genre de commerce: Papeterie. Bureaux: Rue du Seyon, 28.

30 avril. Le chef de la maison **P<sup>r</sup> C<sup>r</sup> Piaget**, à Neuchâtel, est Paul César Piaget, de la Côte-aux-Fées, domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Montres, fabrication d'horlogerie, rhabillages et bijouterie. Magasin: Rue du Trésor.

30 avril. La maison **P<sup>r</sup> C<sup>r</sup> Piaget**, à Neuchâtel, donne *procuration* à Paul Piaget, de la Côte-aux-Fées, domicilié à Neuchâtel.

30 avril. Le chef de la maison **J. F. Donzé**, au Landeron, est Jules Félicien Donzé, des Breuleux (Berne), domicilié au Landeron. Genre de commerce: Machines à coudre.

30 avril. Le chef de la maison **Patthey-Zinder**, au Rocher près Neuchâtel, est Charles Auguste Patthey allié Zinder, de Fiez (Vaud), domicilié au Rocher près Neuchâtel. Genre de commerce: Restaurateur, épicerie. Domicile: Au Rocher, 8.

30 avril. Le chef de la maison **Fritz Steinle**, à Neuchâtel, est Fritz Steinle, d'Ehrenstetten (Grand-Duché de Bade), domicilié à Neuchâtel. Genre d'affaires: Commerce de grains, blés et vins en gros. Bureaux: Rue Purry.

30 avril. Le chef de la maison **Robert Jahn**, à Neuchâtel, est Robert Jahn, de Chemnitz (Saxe), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Maître ferblantier. Bureaux: Rue de la Place d'Armes.

30 avril. Le chef de la maison **F. Gillardet**, à Neuchâtel, est François Gillardet, de Pontarlier (France), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Métaux, ferraille, chiffons. Magasin: Prébarreau, 11.

30 avril. Le chef de la maison **H. A. Gacon**, à Neuchâtel, est Henri-Auguste Gacon, de Neuchâtel, y domicilié. Genre de commerce: Ebénisterie, étuis de montres bruts. Bureaux: Vauseyon, 4.

30 avril. Le chef de la maison **Anna Convert**, à Neuchâtel, est Anna Convert, de Neuchâtel et y domiciliée. Genre de commerce: Exploitation d'un pensionnat d'étrangers. Bureaux: Faubourg du Lac, 5.

30 avril. Le chef de la maison **François Gauthier**, à Neuchâtel, est Nicolas-François Gauthier, de Rueyres-les-Prés (Fribourg), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Fabricant d'horlogerie. Bureaux: Rue des Moulins, 32.

30 avril. Le chef de la maison **Jeanneret-Oehl**, à Neuchâtel, est Louis Auguste Jeanneret-Oehl, de Travers, domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Papiers peints. Bureaux: Rue Purry, 4.

30 avril. Le chef de la maison **Fritz Dietzsch**, à Neuchâtel, est Fritz Dietzsch, de Greiz (Saxe), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Chapellerie et pelletterie. Magasin: Rue de l'Hôpital, 6.

30 avril. Le chef de la maison **Numa Guy**, à Serrières, est Numa Guy, des Verrières, domicilié à Serrières. Genre de commerce: Boucherie.

30 avril. Le chef de la maison **J<sup>r</sup> B<sup>e</sup> Chabaury**, à Neuchâtel, est Jean-Baptiste Chabaury, de Limoges (Haute-Vienne, France), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Serrurerie, fabricant de grillages. Atelier: Evole, 35.

30 avril. Le chef de la maison **Marie Perregaux**, à Neuchâtel, est Marie-Louise Perregaux, de Travers, domiciliée à Neuchâtel. Genre de commerce: Fabricant d'assortiments. Atelier: Parcs, 12.

30 avril. Le chef de la maison **Elskes**, à Neuchâtel, est Albert Elskes, de Créfeld (Prusse-rhénane), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Exploitation de l'hôtel Bellevue. Bureau: Place du Port, 1.

30 avril. Le chef de la maison **V<sup>ve</sup> Marie Brossin**, à Neuchâtel, est Marie Brossin, de Neuchâtel, y domiciliée. Genre de commerce: Débit de vin. Pintièrre. Domicile: Parcs, 29 et 31.

30 avril. Le chef de la maison **Abram Hartmann**, à St-Blaise, est Abram Hartmann, de Cerlier (Berne), domicilié à St-Blaise. Genre de commerce: Epicerie et mercerie.

30 avril. Le chef de la maison **L<sup>r</sup> Lavanchy**, à la Coudre, est François-Louis Lavanchy, de Lutry et Forel (Vaud), domicilié à la Coudre. Genre de commerce: Propriétaire-encaveur.

30 avril. Le chef de la maison **Ch<sup>tes</sup> Aerni**, à Serrières, est Christian-Charles Aerni, de Thoune (Berne), domicilié à Serrières. Genre de commerce: Boulangerie.



## District du Val-de-Ruz.

18 avril. Sous la raison sociale **Société de l'Imprimerie de Cernier** il a été fondé une société anonyme, avec siège à Cernier, en vue de posséder une imprimerie, de l'exploiter et de publier un journal. — La société est conclue pour vingt années qui ont commencé le 14 juillet 1879. — Le capital social est fixé à *deux mille francs*, divisé en 120 actions de cent francs chacune; la société peut exister avec un capital de fr. 8000 représenté par 80 actions. — Les actions sont au porteur. — Les publications sont valablement faites et opposables aux actionnaires par trois insertions dans le journal imprimé par la société ou à défaut, dans la Feuille officielle du canton. — La société est gérée par un administrateur délégué qui la représente vis-à-vis des tiers et qui est le citoyen Charles François d'Espagnier, greffier, à Cernier. Cet administrateur oblige la société par la signature sociale dont il a seul l'usage. — Bureau de la société: à Cernier, imprimerie du Réveil.

## District du Val-de-Travers.

30 avril. Sous la raison sociale **Société du Musée** il a été fondé une société anonyme avec siège à Fleurier, en vue de contribuer au progrès public et d'encourager l'instruction mutuelle de ses membres et des habitants du village. — La société a été conclue pour soixante-dix ans, à partir du 20 décembre 1865. — Le capital social est fixé à *cinq mille francs*, divisé en deux cents actions de vingt-cinq francs. — Les actions sont nominatives. — Il n'est prévu aucun mode de publications de la société. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par un comité nommé par l'assemblée générale, en la personne de MM. Fritz Berthoud, président; Charles Favre-Bobillier, vice-président; Volkmar Andreea, secrétaire; Adrien Perret et Louis Frédéric Robert, secrétaires-adjoints; Jules Jaccard, caissier; Alexis Landry, caissier-adjoint; Alcide Marchand, Edouard Guillaume et Charles Henri Evard, membres adjoints, les dix domiciliés à Fleurier, lesquels signent indifféremment au nom et pour compte de la société.

30 avril. Sous la raison sociale **Société des immeubles du Cercle Démocratique de Fleurier** il a été fondé une société anonyme, avec siège à Fleurier, en vue de l'acquisition et de l'exploitation d'un bâtiment et dépendances à Fleurier, afin, essentiellement, de procurer à la société du Cercle démocratique de Fleurier des locaux pour ses réunions, ainsi que pour ses servants et employés. — La société est conclue pour trente ans, à partir du 28 janvier 1874. — Le capital social est fixé à *soixante mille francs*, divisé en six cents actions de cent francs chacune. — Les actions sont au porteur. — Les publications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par insertions faites dans un journal de Fleurier. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par un conseil d'administration composé de MM. Gustave Yersin, président; Marcelin Leblanc, vice-président; Ch<sup>e</sup> H<sup>e</sup> Bovet-Lardet, secrétaire-caissier; Pierre Jequier, surveillant des travaux ou réparations, tous domiciliés à Fleurier et lesquels signent indifféremment au nom et pour compte de la société.

30 avril. Sous la dénomination de **Société de Consommation de Fleurier** il a été fondé, par acte du 27 décembre 1876, une société anonyme avec siège à Fleurier, pouvant néanmoins établir des succursales où elle le juge convenable. — La société a pour but l'achat et la vente aux prix les plus bas que le permettra la bonne marche de la société, de denrées alimentaires et d'autres marchandises, spécialement des articles de première nécessité les plus indispensables dans un ménage; elle comprendra aussi dans ses opérations l'établissement d'une boulangerie. — La société a été conclue pour une durée de cinq ans, à partir du 3 avril 1877. Suivant une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 17 mars 1881, la société a été renouvelée pour une période de neuf ans, à partir de l'expiration des cinq premières années, soit dès le 3 avril 1882. — Le capital social est fixé à la somme de *dix-huit mille francs*; il peut être élevé, suivant les besoins de la société, jusqu'à concurrence d'une somme qui sera fixée par une décision de l'assemblée générale et sur un préavis du comité. — Les actions sont de dix francs; elles sont nominatives et transmissibles. Le transfert en est opéré par une cession inscrite sur la souche de l'action et au dos du titre, signée par le cédant et par le cessionnaire, et contresignée par le membre délégué à ces fins par le comité d'administration. — Chaque action est indivisible et donne droit aux actionnaires à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social, du fonds de réserve. Les actionnaires ne sont engagés que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions; au delà, tout appel de fonds est interdit. — Les publications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par cartes envoyées deux jours à l'avance et portant l'ordre du jour des matières à traiter. — La société est représentée vis-à-vis des tiers par un comité d'administration, nommé par l'assemblée générale. Ce comité est composé de sept membres, nommés pour un an; ils doivent être choisis parmi les actionnaires et sont rééligibles. — La signature collective du président et du secrétaire de ce comité engage la société. — Outre le comité il existe une commission de surveillance de cinq membres qui sont nommés de la même manière que ceux composant le comité. Ils doivent être choisis parmi les actionnaires et sont rééligibles. — Le président du comité actuel est Auguste Pettavel, à Fleurier. Le secrétaire-caissier du comité actuel est Fritz Jequier, à Fleurier. Bureaux: Grande-Rue, n° 14, à Fleurier.

## Kanton Genèf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1883. 25 avril. Le chef de la maison **F. Teissier**, à Genève, est Florentin Teissier, de Lyon, domicilié à Genève. Genre de commerce: Quincaillerie, bimbloterie. Magasins: 7, Rue du Mont-Blanc et Place Kléberg.

25 avril. Le chef de la maison **J. F. Dunand**, à Plainpalais, est Jacques François Dunand, de Genève, domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Epicerie, droguerie. Magasin: 6, Chemin des Bains.

25 avril. Le chef de la maison **G. Archen**, à Genève, est Georges Archen, de Fontaine sur Somme (Somme, France), domicilié à Genève. Agent pour le canton de Genève de la Compagnie d'assurances *la Caisse*

*Paternelle* (branches vie et accidents), ayant son siège à Paris et autorisée par arrêtés du Conseil d'Etat de Genève des 8 novembre 1880 et 2 décembre 1881. Bureaux: 9, Rue Pierre Fatio.

25 avril. Le chef de la maison **C. Chevallaz**, à Genève, est Jules Samuel Henri dit Charles Chevallaz, de Montherod (Vaud), domicilié à Genève. Genre de commerce: Bazar genevois. Magasins: 2, Place Neuve.

25 avril. Le chef de la maison **E. Mazel**, à Genève, est Joseph Victor Etienne Mazel, de Genève, domicilié à la Servette, Chemin Liotard, commune du Petit-Saconnex. Genre de commerce: Régie d'immeubles. Bureau: Rue Centrale, 1.

25 avril. Le chef de la maison **James Massip**, à Genève, est Jacob Alfred dit James Massip, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Articles blancs, tissus divers, literie. Magasins: 12, Fusterie.

25 avril. Le chef de la maison **A<sup>me</sup> Page-Bahon**, à Plainpalais, est Madame Antoinette Bahon veuve de Samuel Page, de Genève, domiciliée à Plainpalais. Genre de commerce: Pension d'étrangers, 8 bis, Chemin des Grands Philosophes.

25 avril. Monsieur Gabriel Jules Bernard et Madame Noémie Drevet sa femme, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquets, tous deux français, domiciliés à Genève, ont constitué à Genève, par acte Wessel, notaire, du 28 février 1882 (déposé au greffe du Tribunal de commerce le 4 mars suivant et publié dans la Feuille d'avis), avec les associés commanditaires dont les noms suivent et sous la raison sociale **J. Bernard-Drevet & C<sup>e</sup>**, une société en commandite, dans laquelle Gabriel Jules Bernard et Madame Bernard née Drevet sont tous deux associés indéfiniment responsables et les autres associés commanditaires pour les sommes suivantes, savoir: 1° Alfred Emmanuel Dufour, de Montcherand (Vaud), domicilié à Genève, pour 22,000 francs; 2° Henri Antoine Pahud, représentant de commerce, domicilié à Plainpalais, pour 10,000 francs, décédé en 1882 et représenté par ses héritiers à Yverdon; 3° Jean Gaspard Zurlinden, avocat, de et à Genève, pour 5000 francs. Genre de commerce: Magasins de deuil, 9, Rue du Commerce, et 21, Rue des Allemands.

25 avril. Le chef de la maison **Ch<sup>e</sup> Galliot**, à Genève, est Charles Xavier Galliot, de Vaclusotte (Doubs, France), domicilié à Genève. Genre de commerce: Fabrique d'horlogerie. Magasin: 11, Fusterie.

26 avril. Le chef de la maison **R. Hufschmid**, à Genève, est Robert Hufschmid, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Fers et métaux. Magasins: 5, Boulevard James Fazy, et 3 et 5, Rue Neuve du Temple.

26 avril. La maison **R. Hufschmid**, à Genève, donne *procuration* à Jean Hadorn, de Forst, canton de Berne.

26 avril. Le chef de la maison **A. Lejeune**, à Genève, est Alexis Lejeune, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijouterie. Bureaux et ateliers: 6, Rue Pécolat.

26 avril. La maison **A. Lejeune**, à Genève, a donné *procuration*, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, à Madame Clotilde Jacques femme d'Alexis Lejeune, de Genève.

26 avril. Le chef de la maison **J. Dauer**, à Genève, est Joseph Dauer, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Horlogerie et bijouterie. Magasins et ateliers: 7, Rue du Mont-Blanc.

26 avril. Le chef de la maison **Ch. Mazour**, à Genève, est Charles François Mazour, de Breslau (Silésie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Ateliers de dorure sur bois. Bureau: 12, Cours de Rive.

26 avril. Le chef de la maison **J. Thurnheer**, à Genève, est Joachim Thurnheer, de Weinfeld (Thurgovie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Représentant de commerce. Bureaux: 90, Rue du Rhône.

26 avril. Le chef de la maison **J. Décarro**, à Genève est Joseph Décarro, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de bijouterie. Ateliers et bureaux: 8, Rue du Rhône.

26 avril. Le chef de la maison **J. D'Ivernois**, à Genève, est Jean Samuel D'Ivernois, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijouterie. Bureaux et ateliers: 4, Rue des Corps Saints.

26 avril. Le chef de la maison **A. Benoit-Ponsolas**, à Genève, est Elie Antoine Benoit allié Ponsolas, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Plomberie, ferblanterie. Magasin: 34, Rue de la Fontaine.

26 avril. Le chef de la maison **G. Chuit**, à Genève, est Guillaume Chuit, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijouterie. Ateliers: 19, Cendrier.

26 avril. Le chef de la maison **A. Glatou**, à Genève, est Alphonse Glatou, de Paris, domicilié à Genève. Genre de commerce: Représentant de la maison Christoffe de Paris. Dessinateur et consignataire de bijouterie. Magasins: Grand Quai, 10.

26 avril. Le chef de la maison **Eug. Forestier**, à Genève, est Claude Eugène Forestier, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijouterie, articles d'argent et réparations. Atelier: 12, Rue du Cendrier.

26 avril. Le chef de la maison **L<sup>e</sup> Dumont**, à Genève, est Louis François Dumont, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Négociant en horlogerie et bijouterie. Magasins: 15, Rue du Mont-Blanc.

27 avril. Le chef de la maison **S. Fiorini**, à Genève, est Siro Pierre Antoine Fiorini, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Antiquaire. Magasins: Rue Winkelried, 2.

27 avril. Le chef de la maison **F. Muller**, à Genève, est Frédéric Muller, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de bijouterie. Bureau: 2, Rue du Commerce.

27 avril. Le chef de la maison **M. Plojoux**, à Genève, est Marc Abraham Plojoux, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Fabricant d'horlogerie et de Bijouterie. Bureau et magasin: 4, Rue du Rhône.

27 avril. Le chef de la maison **L. Rambal**, à Genève, est Philippe Laurent Rambal, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique d'horlogerie. Ateliers et bureaux: 15, Cornavin.

27 avril. Le chef de la maison **E. Rey**, à Plainpalais, est Etienne Rey, de Belmont-Tramonet (Savoie, France), domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Quincailler-outilleur. Magasin: 57, Route de Carouge.



27 avril. Le chef de la maison **Marc Leuba**, à Genève, est Jean Marc Leuba, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijouterie. Atelier: 3, Rue des Allemands.

27 avril. Le chef de la maison **W<sup>m</sup> Metford**, à Genève, est William Metford, de Bath (Angleterre), domicilié à Genève. Genre de commerce: Horlogerie et bijouterie. Magasins et bureaux: 14, Grand Quai.

27 avril. Le chef de la maison **Ch<sup>r</sup> Münch**, à St-Jean (Petit-Saconnex), est Charles Gottlob Münch, de Pézau (Saxe), domicilié à Genève. Genre de commerce: Fabrique de pointes à papier. Ateliers: Moulins David, Clos-Rochat, St-Jean.

27 avril. Le chef de la maison **Thabaud**, à Genève, est Charles Thabaud, d'Aigurande (Indre, France), domicilié à Genève. Genre de commerce: Bijouterie. Ateliers: 3, Rue Lévrier.

27 avril. Le chef de la maison **Joseph Molliet**, à Genève, est Joseph Molliet, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijoutier. Bureau et atelier: 26, Rue du Gendrier.

27 avril. Le chef de la maison **R. Egli**, à Genève, est Jean Rodolphe Egli, de Herrliberg (Zurich), domicilié à Genève. Genre de commerce: Représentation. Agence pour le canton de Genève de la *Société Suisse d'Assurances contre la Grêle*, dont le siège est à Zurich et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 14 février 1880.

27 avril. Le chef de la maison **Retouret**, à Genève, est Pierre Hippolyte Retouret, de Limoges (Haute-Vienne), domicilié à Genève. Genre de commerce: Horlogerie et bijouterie. Magasin: 18, Grand Quai.

27 avril. Par jugement du 26 avril 1883, le Tribunal de commerce de Genève a déclaré en état de faillite, dès le 17 mars dernier, feu **Sieur Claude Ravier**, quand vivait marchand de vins, domicilié à Genève, rue de l'Entrepôt.

27 avril. La maison **A. Sordet & C<sup>o</sup>**, à Genève, donne *procuration*, à dater du 1<sup>er</sup> mai 1883, à François de L'harpe, de Genève.

27 avril. Le chef de la maison **R. Tardy**, à Genève, est Marie René Tardy, de Genève, domicilié aux Eaux-Vives. Genre de commerce: Fabrique de bijouterie, joaillerie, bijoux-montres. Bureau et atelier: Rue du Rhône, 42.

27 avril. Le chef de la maison **J. Reymond**, à Genève, est Madame Jeanne Ancrenaz, veuve de Jean François Reymond, de Genève, domiciliée aux Eaux-Vives. Genre de commerce: Magasin de musique. Magasin: 6, Corratierie.

27 avril. Le chef de la maison **Pasquier Joseph**, à Genève, est François Joseph Pasquier, de Pasquier (Fribourg), domicilié à Genève. Genre de commerce: Laiterie et fromages. Magasin: 3, Rue Grenus.

28 avril. Jean Jacques Mayer, de Genève, et Charles Wilhelm Kunz, de Gùglingen (Wùrttemberg), les deux domiciliés à Genève, ont constitué à Genève, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, sous la raison sociale **Mayer & Kunz**, une société en nom collectif. Genre de commerce: Hôtel Beau Rivage, Quai du Léman.

28 avril. Le chef de la maison **A. Sérégé**, à Genève, est Antoine Henri Sérégé, de Tonneins (Lot-et-Garonne), domicilié à Genève. Genre de commerce: Conserves alimentaires. Magasins: 19, Rue de Lausanne.

28 avril. La maison **A. Sérégé**, à Genève, a donné, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, *procuration* à Pierre Gaston Sérégé, de Tonneins (Lot-et-Garonne).

28 avril. **Em. Merle d'Aubigné** (Charles Emile), ingénieur, des Eaux-Vives, domicilié à Genève, est agent pour le canton de Genève de la Compagnie d'assurance contre les accidents causés par les eaux distribuées à domicile *le Rhône*, ayant son siège à Lyon et autorisée par arrêté du Conseil d'Etat de Genève du 22 novembre 1881. Bureaux: 2, Quai de la Poste.

28 avril. Mademoiselle Marie Portier, Madame Louise Portier, veuve de Etienne Loïs, Mademoiselle Jenny Portier, toutes trois de Genève et y domiciliées, y ont constitué, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, sous la raison sociale **Sœurs Loïs & Portier**, une société en nom collectif. Genre de commerce: Robes et confections. Magasins: Corratierie, 19.

28 avril. Le chef de la maison **E. De la Rottaz**, à Genève, est Jean Emile De la Rottaz, de Bex (Vaud), domicilié à Genève. Genre de commerce: Pâtisserie. Magasins: Rue de Candolle, 4.

28 avril. Le chef de la maison **V<sup>o</sup> J. Delesvaux**, à Genève, est Madame Joséphine Grenier, veuve de Eugène Delesvaux, de Genève, y domiciliée. Genre de commerce: Musique. Magasin: Boulevard du Théâtre.

28 avril. **La Compagnie pour la Fabrication des Compteurs & matériel d'Usines à Gaz**, société anonyme, ayant son siège à Paris, et constituée conformément aux lois françaises, a établi, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, sous la même raison sociale, une *succursale* à Genève. La société a pour objet la fabrication et la vente des compteurs à gaz et des appareils et matériel d'usines, comme aussi de tous autres appareils servant à l'éclairage par le gaz et des compteurs à eau. — La société expirera le 28 avril 1909. — Le capital social est fixé à *quatre millions de francs* et divisé en 8000 actions de 500 francs chacune, nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires. — Les convocations pour les assemblées générales se font par un avis inséré une seule fois dans un des journaux d'annonces légales de Paris, quinze jours au moins avant l'époque de la réunion. La succursale de Genève est dirigée par Monsieur Charles Flournois domicilié à Plainpalais, auquel le conseil d'administration

de la société a conféré la *procuration* suivant acte M<sup>o</sup> Cherrier, notaire à Paris, du 23 septembre 1881.

28 avril. Sous la raison sociale **La Fidélité**, société coopérative de consommation, il a été fondé, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, une société anonyme dont le siège est à Genève et qui a pour objet l'achat et la vente des marchandises d'épicerie et de tout produit de consommation qu'elle jugera à sa convenance, afin de réaliser, au bénéfice de ses membres, des économies sur leurs dépenses de consommation, en mettant autant que possible le consommateur en rapport direct avec le producteur. La société a été conclue pour 20 années qui expireront le 14 mai 1887. Le capital social est fixé à **20,000 francs**, réparti en 250 actions primitives de 20 francs, entièrement souscrites et libérées, et 1500 actions de 10 francs dont 1350 sont souscrites et entièrement libérées. Ces actions sont toutes nominatives. Les publications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par lettres missives adressées à chacun d'eux et par avis insérés dans la feuille d'avis. La société est représentée vis-à-vis des tiers par cinq membres du conseil d'administration ou par un membre du dit conseil délégué à ces fins pour chaque cas spécial. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de cinq membres du conseil d'administration ou d'un de ses membres qu'il délègue à ces fins dans chaque cas spécial. Les administrateurs actuels sont: MM. Jean Nidecker, François Floquet, Pierre Ottonne, François Fournier, Napoléon Perret, Jacques Loreau, Jean Huber, Etienne Portales et Antoine Woelker, tous domiciliés à Genève. Bureaux: 1, Rue J. J. Rousseau.

30 avril. Le chef de la maison **L<sup>r</sup> Aubeley**, à Plainpalais, est Louis Aubeley, de Crissier (Vaud), domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Bois de chauffage et charbons. Bureau: Avenue du Cimetière, 690 ter.

30 avril. Le chef de la maison **L<sup>r</sup> Chanal**, à Genève, est Louis Chanal, de Carouge, domicilié rue du Parc à Genève. Genre de commerce: Pharmacie. Magasin: Rue Lévrier, 11.

30 avril. Joseph Diosse, de Paris, domicilié à Carouge, et Henri Diosse, de Paris, domicilié à Lyon, ont constitué à Lyon, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, sous la raison sociale **Diosse & Fils**, une société en nom collectif, ayant son siège principal à Lyon, Rue d'Avignon, 5, et une succursale à Carouge, Route de Lancy. Genre de commerce: Fabrique de décors.

30 avril. Le chef de la maison **Gust. Kunz**, à Genève, est Charles Gustave Kunz, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Hôtel d'Angleterre, Quai du Léman.

30 avril. Le chef de la maison **H. Clerc**, à Genève, est Henri Clerc, de Fleurier (Neuchâtel), domicilié à Genève. Genre de commerce: Négociant. Bureau: 1, Rue Petitot.

30 avril. Sous la dénomination de **Société du Journal les Etats Unis d'Europe** il a été fondé, antérieurement au 31 décembre 1882, une société anonyme, dont le siège est à Genève et ayant pour objet la rédaction, l'administration, la publication en une ou plusieurs langues du journal *les Etats Unis d'Europe*. — La société a été conclue pour trente années, à partir du 15 septembre 1875. — Le capital social est actuellement de **34,175 francs**, divisé en 1367 actions de 25 francs chacune, entièrement versés. Il pourra être augmenté. — Les actions sont nominatives. — Les publications de la société sont valablement faites et opposables aux actionnaires par des avis insérés 15 jours à l'avance dans le journal les Etats Unis d'Europe. — La société est administrée par un conseil d'administration de 9 membres, nommés par l'assemblée générale pour une période de 3 ans et renouvelés par tiers d'année en année. — Vis-à-vis des tiers, la société est valablement représentée par tout membre du conseil d'administration ou par tout mandataire spécialement délégué en vertu de délibération du conseil d'administration. — Le conseil d'administration peut, par voie réglementaire choisir dans son sein un comité de direction, auquel il délègue ses pouvoirs en tout ou en partie. Le comité de direction est composé pour l'exercice courant de trois administrateurs, dont les noms suivent, qui ont des pouvoirs généraux pour représenter la société, et passer tous actes en son nom et faire tous actes d'administration: Madame Marie Goegg, à Genève; Messieurs Ch. Lemonnier, à Paris, et Ch. Menu, à Genève. — Bureaux: 1, Quai des Bergues.

1<sup>er</sup> mai. Le chef de la maison **F. Prokesh**, à Genève, est François Prokesh, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Vente et locations de pianos. Magasin: Rue du Rhône, 49.

1<sup>er</sup> mai. Le chef de la maison **Bastian**, aux Eaux-Vives, est Blaise Bastian, des Eaux-Vives, y domicilié. Genre de commerce: Combustibles. Magasin: 10, Route de Frontenex.

1<sup>er</sup> mai. La maison **Jules Desbaillets**, marchand de chaussures en gros, à Genève, donne *procuration* à Jules Lambercier fils, de Travers (Neuchâtel), domicilié à Genève.

1<sup>er</sup> mai. Le chef de la maison **Dupuis-Rey**, à Genève, est Jacques Dupuis allié Rey, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Bijouterie. Bureaux et ateliers: 3, Rue Guillaume-Tell.

1<sup>er</sup> mai. Le chef de la maison **Chall**, à Genève, est Jean Claude Chall, de Moilly (Haute-Savoie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Charbons. Magasins: Rue de Monthoux.

1<sup>er</sup> mai. Joseph Oder et Louis Oder, tous deux de Genève et y domiciliés, ont constitué en cette ville, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1883, sous la raison sociale **Oder Frères**, une société en nom collectif. Genre de commerce: Vins. Bureaux: Rue des Délices, 14.

2 mai. Le chef de la maison **A. Burklen**, à Genève, est Frédéric Alexandre Burklen, de Morsbach (Wurtemberg), domicilié à Genève. Genre de commerce: Fabrique de billards. Ateliers: Rue de Neuchâtel.